Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
18/05/2017	18/05/2017	F09317P0149

1. Intitulé du projet

Aménagement de la piste des Ronfines

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Syndicat Mixte de Haute Romanche

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Arnaud MURGIA

RCS / SIRET : 2 0 0 0 0 3 6 1 4 0 0 0 1 9 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
43.b Travaux de piste hors site vierge d'une superficie de moins de 4 hectares	Travaux d'aménagement de piste sur une surface de 9100 m² avec engazonnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de réaménagement d'une piste existante afin d'améliorer la qualité du domaine skiable de la station du Chazelet.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le tracé proposé vise à réaménager une piste existante pour la rendre suffisamment confortable et adaptée aux skieurs, tout en limitant les volumes de terrassement et en conservant au maximum les arbres en bordure.
Le tracé se situera en prolongement de la piste rouge qui traverse le téléski d'Emparis pour limiter sa pente et se raccorder à la piste "des Ronfines" plus en aval permettant le retour au départ du télésiège et du téléski.
Le reprofilage de cette piste permettra également de faciliter le damage ainsi que la conservation de la neige, ce qui permettra de sécuriser et d'augmenter la période d'ouverture du téléski.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Un remodelage de surface sur toute l'emprise de la piste (enfouissement blocs épars, aplanissement piste ou contre pente pour une "meilleure exposition", rectification de dévers).
- Déblais et remblais avec équilibre des matériaux, aucun apport ou évacuation de matériaux hors de l'emprise du projet.
- Réalisation de cunettes contre l'érosion (une tous les 40/50 ml en transversal suivant la pente < 25%, ou plus proche dans les pentes fortes > 25%, 20 à 25 ml).
- Finition en terre végétale.
- Engazonnement et revégétalisation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Utilisation de la piste de ski par la clientèle de la station du ski du Chazelet, notamment pour la pratique du ski alpin et dammage de la piste par des dameuses.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Le projet sera soumis à une déclaration préalable au titre de l'article R.421-19k du code de l'urbanisme.
La décision d'étude au cas par cas sera joint à la déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface :	9100 m²
Déblais :	4352 m3
Remblais :	4352 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le CHAZELET
05320 LA GRAVE

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 4 5 ° 0 3 ' 1 3 " 9 2 5 **Lat.** 0 6 ° 1 7 ' 0 7 " 4 2 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** 4 5 ° 0 3 ' 1 5 " 9 4 4 **Lat.** 0 6 ° 1 6 ' 3 2 " 7 3 6

Point d'arrivée : **Long.** 4 5 ° 0 3 ' 2 4 " 5 6 6 **Lat.** 0 6 ° 1 6 ' 4 7 " 2 5 8

Communes traversées :
05320 La Grave

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui [ ] Non [X]

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet se situe au sein de la ZNIEFF de type 2 "Vallons du Gâ, de Martignare et du Goléon - adret de Villar d'Arène, du Lautaret et du Galibier"
En zone de montagne ?	☒	☐	Le projet se situe dans le massif des Ecrins
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	A proximité du Parc National des Ecrins
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de Prévention des Risques Approuvé le 15 septembre 2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Natura 2000 (Directive habitat) du Plateau d'Emparis à 400m
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Des cunettes seront mises en place à intervalles réguliers tout au long de la piste afin de lutter contre les phénomènes d'érosion en vue de garantir une bonne repousse de l'herbe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La piste existante sert de pâturage au printemps. Cependant, les travaux ayant lieu à l'automne, ils n'auront aucune influence sur l'exploitation des pâturages. De plus, une revégétalisation de l'ensemble des zones terrassées est prévu à la fin des travaux afin de rendre au site sa fonction d'origine.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet se situe sur la trajectoire d'un couloir d'avalanche connu du domaine skiable et pris déjà pris en compte dans le cadre de la sécurité des pistes (piste existante)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Projet équilibré en matériaux, seul déplacement sur l'emprise du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	L'utilisation d'engins de chantier durant la phase travaux occasionnera des nuisances sonores. Le secteur est cependant suffisamment éloigné de toutes habitations pour que cela ne créé pas de gène pour les habitants.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☐	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	L'utilisation d'engins de chantier durant la phase travaux occasionnera des vibrations. Le secteur est cependant suffisamment éloigné de toutes habitations pour que cela ne créé pas de gène pour les habitants.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'utilisation d'engins de chantier durant la phase travaux occasionnera des rejets polluants dans l'air. Le secteur est cependant suffisamment éloigné de toutes habitations pour que cela ne créé pas de gène pour les habitants.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	Le projet permettra d'améliorer le confort des clients du domaine skiable du Chazelet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réaménagement de la piste des Ronfines s'insère dans une volonté de renforcer et de pérenniser l'offre touristique déjà présente. Ce projet se situe dans un espace déjà utilisé pour la pratique du ski :
- Il n'est ni déficitaire , ni excédentaire en matériaux.
- Aucun déboisement n'est à prévoir pour la réalisation de ce projet.
- La surface impactée par le projet est inférieure à 1 Ha
- Le site sera remis en état grâce à une revégétalisation à la fin des travaux

Au vue des éléments cité dans ce document, la réalisation d'un étude d'impact n'apparaît pas necessaire pour la réalisation de ce projet

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à GAP le, 17 mai 2017

Signature

en cliquant sur le cadre ci-dessus